



## Concours de la UNE de l'annuaire 2022 du Club de la Presse Hauts-de-France

### REGLEMENT

En 2022, le Club de la presse fête la 20ème édition du concours pour la UNE de son annuaire. Pour saluer cet événement qui se tiendra dans le contexte de l'anniversaire des 30 ans du Club, le concours sera ouvert cette année aux photographes, designers et graphistes.

1. Le concours est destiné à sélectionner un visuel pour réaliser la couverture de l'annuaire du Club de la presse Hauts-de-France ; il paraîtra en début d'année 2022 sous le titre « Annuaire 2022 ».
2. Le concours est ouvert aux photographes, aux designers et graphistes exerçant en région Hauts-de-France.
3. Pour participer, les candidats doivent envoyer ou déposer leur(s) document(s) au Club de la presse avant le 5 janvier 2022 à 18h00. Le nombre de visuels proposés est limité à cinq.
4. Le visuel de la couverture de l'annuaire 2022 illustrera soit un aspect original ou un événement fort de la région, ou témoignera de l'engagement et des valeurs du Club de la presse. L'année 2022 sera en effet celle de son trentième anniversaire.
5. Les documents seront présentés en format numérique. Ils doivent tenir compte du format vertical de l'annuaire : 122 mm x 210 mm.
6. Le jury, délibérera en toute indépendance. Aucun recours ne pourra remettre son choix en cause. Il se donne le droit d'annuler le concours, s'il juge que les conditions nécessaires à son organisation ne sont pas réalisées.
7. Le lauréat s'engage à céder au Club de la presse le visuel pour la couverture de l'annuaire et pour tous les supports de communication de l'association.
8. Une dotation d'un montant de 460 euros sera remise au lauréat lors de la soirée de présentation officielle de l'Annuaire 2022 organisée en début d'année.
9. La participation au concours suppose l'acceptation de ce règlement.

Fait à Lille, le 25 octobre 2021

